

rejeté

SÉNAT

le 23 juin 1964.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

portant statut de l'Office
de radiodiffusion-télévision française.

(Urgence déclarée.)

Le Sénat a rejeté en nouvelle lecture le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale en nouvelle lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 23 juin 1964.

Le Président,
Signé : Amédée BOUQUEREL.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 853, 898, 902, 907 et in-8° 192.
984 et in-8° 227.
970, 1005 et in-8° 231.

Sénat : 204, 228, 256 et in-8° 99 (1963-1964).
270 et in-8° 119 (1963-1964).
285 et 286 (1963-1964).